

**DEPARTEMENT DU NORD****Arrondissement  
de LILLE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Tarif école de musique 2024 - 2025**

**Date de convocation :**  
**Le 21 juin 2024**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Carole PETIT – Henri MOREL – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers**

**en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR  
Rizlene HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE  
Christiane WALAS donne pouvoir à Ludovic CHRETIEN  
Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers**

**Présents : 19**

**Absents :****Nombre de Conseillers**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Mme Sylvie BLONDEL, Adjointe déléguée à la Culture et au Plan Local d'Urbanisme, propose de fixer les tarifs des droits d'inscription à l'Ecole de Musique pour l'année scolaire 2023/2024 :

<b>TARIFS Lezennois et Personnel Municipal</b>	<b>Formation Musicale</b>	<b>Formation Instrumentale</b>	<b>Formation Musicale et instrumentale</b>
Familles dont le QF est compris entre 0 et 500 €	25 €	38 €	63 €
Familles dont le QF est compris entre 501 et 595 €	30 €	44 €	74 €
Familles dont le QF est compris entre 596 et 715 €	34 €	53 €	87 €
Familles dont le QF est compris entre 716 et 835 €	41 €	60 €	101 €
Familles dont le QF est compris entre 836 et 975 €	47 €	70 €	117 €
Familles dont le QF est compris entre 976 et 1125 €	52 €	77 €	129 €
Familles dont le QF est compris entre 1126 et 1410 €	59 €	87 €	146 €
Familles dont le QF est compris entre 1411 et 2210 €	65 €	98 €	163 €
Familles dont le QF est compris entre 2211 et plus €	71 €	108 €	179 €
Extérieurs	81 € + 115 € droits d'inscription annuel	122 € + 115 € droits d'inscription annuel	203 € + 115 € droits d'inscription annuel

Il s'agit d'un droit d'inscription annuel. Le règlement pourra être fractionné en trois fois. Un abattement de 50 % sera consenti à partir du 2ème membre d'une même famille.

La participation des enfants au chant Choral est gratuite.

Le tarif de formation musicale s'applique aux élèves inscrits uniquement en classe d'éveil, à l'atelier vocal ou à l'atelier de percussion.

Gratuité accordée en formation musicale aux membres de l'Harmonie et du Groupe Vocal.

Le personnel municipal et leur famille pourront bénéficier des tarifs lezennois.

Un prêt d'instrument est consenti aux conditions indiquées dans le règlement – le montant du prêt est fixé aux montants de la formation instrumentale plafonnés à 65 € par année scolaire.

-----Adoptée à l'unanimité des votants-----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 28 JUIN 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 28 JUIN 2024